

REGLEMENT COURSE « LA RONDE DU ROI »

- ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

LA RONDE DU ROI est une course nature, trail découverte organisé par l'association CAMBOU TRAIL.

Contacts :

*par téléphone : 06 77 09 98 73 ou 06 42 99 12 88

*par mail : centvallees@camboutrail.fr

- ARTICLE 2 : DATE , HORAIRES , CIRCUITS

LA RONDE DU ROI aura lieu le **3 Août 2025** à Versailles commune de Camboulazet.

Deux possibilités pour participer à la Ronde du Roi :

*En solo :

-C'est une boucle qui peut se parcourir 1 ou 2 fois au maximum, fonction du choix pris par le coureur à l'inscription:

-1 boucle : 7,400 km environ 270 m Dev+

-2 boucles : 14,800 km environ 540 m Dev+

Départ unique pour les quatre courses à 10 h.

- Course pleine nature, 95 % du parcours est en sous bois, composée de chemins roulants et de quelques monotraces parfois techniques.

-Un ravitaillement sera positionné à proximité de l'arche (zone de départ-arrivée, relais et

pointage) et il y aura un point d'eau à mi parcours.

Le retrait des dossards se fera à partir de 8h 30 jusqu'à 9h30 soit 30 mn avant le départ au lieu dit Versailles.

Les dossards doivent être obligatoirement portés sur le devant et visibles pendant toute la durée de la course.

-ARTICLE 3 : CONDITIONS D' INSCRIPTIONS

3-1 : La catégorie cadet U18 ne pourra s'inscrire que sur 1 boucle (distances maximales autorisées pour les U18 : 15 km effort. Pour la boucle proposée en intégrant la notion de km effort la distance maximale est de 13 km)

-1 boucle : 7,400 km environ 270 m Dev+

A condition d'avoir plus de 16 ans révolus le jour de la course et de fournir une autorisation parentale soit en pièce jointe au formulaire d'inscription.

3-2 : Courses ouvertes à toutes les personnes majeures quel que soit leur choix à l'inscription:

-1 boucle : 7,400 km environ 270 m Dev+

-2 boucles : 14,800 km environ 540 m Dev+

3-3 : Certificat médical ou Parcours Prévention Santé ou licences sportives

Conformément à l' article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

. soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP athlé (en cours de validité à la date de la manifestation), mention obligatoire « non contre indication à la pratique du sport en compétition ».

. soit d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d' un an à la date de la compétition ou la copie !

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

. soit un P.P.S

- ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Inscription uniquement en ligne via le site camboutrail.fr

4-1 : Prix :

-1 boucle..... 8 Euros.....7,400 km environ 270 m Dev+

-2 boucles15 Euros....14,800 km environ 540 m Dev+

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

- ARTICLE 5 : ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de GROUPAMA durant la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

- ARTICLE 6 : SECURITE

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours.

La sécurité sera assurée par les signaleurs joignables sur les voies routières, une équipe de secouristes avec moyens logistiques nécessaires (Quad, téléphone portable...)

Les services de secours (SDIS) et la gendarmerie seront avertis de l'évènement.

En cas d'abandon, il est obligatoire de le signaler à l'organisation et de rendre le dossard.

- ARTICLE 7 : CHRONOMÉTRAGE

-Le chronométrage sera assuré par l'organisation via une méthode manuelle.

- ARTICLE 8 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

- Les temps seront relevés et seront consultables sur le site de la course.

- Seront récompensés : les 3 premiers Masculins de chaque épreuve et les 3 premières Féminines de chaque épreuve.

- ARTICLE 9 : CHARTE DU COUREUR

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d' accident d' un autre concurrent (jusqu' à l' arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

- ARTICLE 10 : DROIT A L' IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l' occasion de sa participation aux épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

- ARTICLE 11 : ANNULATION , INTEMPÉRIES

L' organisation se réserve la faculté d' annuler la manifestation soit sur requête de l' autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être reversée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d' engagement, mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries.....) et pour des raisons de sécurité, l' organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d' annuler l' épreuve. En cas d' annulation l' organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.